



Madame la Maire,

Cette intervention préalable, qui n'est pas dans nos habitudes, contrairement aux pratiques régulières en conseil de la Métropole, a pour objet d'indiquer que ce conseil municipal se tient dans un contexte inédit.

Vous avez annoncé, avec le maire de Pierre-Bénite, et à la surprise générale, votre volonté de fusionner nos deux communes et de le faire vite.

Vous avez invoqué l'histoire en rappelant que nous ne faisons qu'une et que nous avons été séparés en 1870. L'histoire ne peut se résumer à un tel raccourci. Sinon, pourquoi ne pas remonter aux romains et souhaiter une seule commune nommée « Lugdunum » sur tout le territoire de la métropole...

La séparation de ce territoire en deux paroisses a abouti après 50 années de conflits entre « Pierre-Bénite » la monarchiste et « Oullins » la républicaine. Ces conflits devant sans doute trouver leurs sources dans des territoires très différents géologiquement, donc sociologiquement et en termes d'activités.

Les agricultures n'étaient pas les mêmes, l'industrialisation ne s'y est pas faite de la même façon et aux mêmes époques. Et depuis, notre histoire commune avec Pierre Bénite a été plutôt moins riche qu'avec La Mulatière, Saint-Génis-Laval, voire Lyon...

Vous avez raison, pour construire un projet, il faut connaître son histoire. Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Le résumé que je viens de faire n'est qu'un raccourci, certes un peu plus long que le vôtre, mais doit nous inviter à prendre connaissance des travaux existants sur les histoires respectives d'Oullins et de Pierre Bénite, pour comprendre que si nous avons des passés communs, ils étaient particulièrement conflictuels et pour reconnaître que nous avons d'autres passés communs, avec d'autres communes beaucoup plus coopératifs.

La majorité à laquelle vous apparteniez a d'ailleurs travaillé, sous le mandat de François Noël Buffet, à une potentielle fusion avec La Mulatière. Travail associant plus d'élus des

deux villes et moins clandestin et confidentiel que celui que vous auriez mené avec le Maire de Pierre-Bénite, mais qui n'a pas abouti.

La loi sur les fusions de communes a maintes fois évolué ces dernières années. La dernière fois en 2019, pour simplifier énormément la possibilité de fusion, au point d'émouvoir les parlementaires républicains qui avaient déposé un projet de Loi exigeant un référendum en cas de fusion...

L'esprit de cette loi voulait permettre à des communes petites, fragiles et ayant peu de moyens de se rassembler pour mutualiser leurs forces. En France, la moitié des 36 000 communes ont moins de 500 habitants, moins de 1000 sur 36 000 sont plus grosses que Pierre-Bénite. Dans le même esprit, le rapport parlementaire de la mission du Sénat, présidée par M. Buffet, envisageait de possibles fusions de communes au sein de la métropole. Il visait des communes de la métropole qui, petites, n'ont pas de police municipale, pas d'équipement culturel, pas de médiathèque... essentiellement dans les Monts d'or et le val de Saône.

Il est aisé de comprendre qu'une éventuelle fusion d'Oullins et de Pierre-Bénite ne correspond ni à l'esprit de la loi, ni à celui du rapport du Sénateur François Noël Buffet.

Au-delà de ce qui n'est vraiment pas une évidence, au-delà de ce qui ne semble pas présenter d'intérêt pour beaucoup d'Oullinois et de Pierre-Bénitains, nous ne ferons pas la porte à une réflexion, une analyse objective et une construction collective d'un projet d'ampleur qui peut transformer en profondeur Oullins et donc la vie de ses habitants.

A cette fin, il est nécessaire de faire des études d'impact sur de nombreuses thématiques : situation budgétaire des deux communes (on en dira deux mots dans quelques minutes), fiscalité, ressources humaines, besoins d'équipements, bilan environnemental, analyse foncière, diagnostic des besoins sociaux, bilan et prospective de la vie associative et culturelle, développement économique...

Si toutes ces études d'impact, nécessaires à une prise de décision en connaissance de cause, telle que prévue par la loi, ont été faites, nous vous demandons de les communiquer à tous les élus et de les rendre publiques de toute urgence. Si elles n'ont pas été faites, il faut débattre et délibérer pour les mettre en œuvre et acter publiquement que le temps de les produire, de les diffuser et d'en débattre avec la population ne permet pas de maintenir votre souhait de fusion dès janvier prochain et de reporter cette échéance.

Enfin, conformément au projet de loi porté par vos parlementaire en 2019 et à l'évidence qu'un projet d'une telle importance doit recevoir l'assentiment de la population dans une démocratie qui se respecte, nous souhaitons que ce projet soit soumis à un référendum ou soit porté au débat lors des prochaines élections municipales.

